

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 02-4 / 100584  
Coca-Cola Beverages SA, 1030 Bussigny-près-Lausanne  
entretien et nettoyage des lignes de soufflage et d'embouteillage PET 0,5 lit.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
5 A  
31.03.2002–02.04.2005 (Modification)
- 02-36 / 100931  
Pyrotek SA, 3960 Sierre  
fabrication de filtres céramiques  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 A  
29.04.2002–30.04.2005 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)

- 02-17 / 101755  
Décovi SA, 2824 Vicques  
décolletage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
1 A  
08.04.2002–09.04.2005 (Renouvellement)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 02-88 / 101598  
Manufacture de boîtes de montres MRP SA, 2942 Alle  
étampage, usinage CNC, polissage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
25 A  
10.12.2001–11.12.2004 (Renouvellement/modification)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 02-90 / 101268  
Werthanor SA, 2400 Le Locle  
usinage boîtes et bracelets (tournage, fraisage, décolletage et soudage TIG) – 1, 3  
et 5 rue du Parc  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
15 A  
20.05.2002–21.05.2005 (Modification)

### **Permis de travail de nuit (travail en 2 équipes) (Art. 17 LTr)**

- 02-2 / 100584  
Coca-Cola Beverages SA, 1030 Bussigny-près-Lausanne  
ligne de soufflage et d'embouteillage PET 0,5 lit.  
besoin urgent  
64 A  
01.04.2002–02.04.2005 (Renouvellement)
- 02-15 / 100483  
Medtronic Europe SA, 1131 Tolochenaz  
salle blanche  
besoin urgent  
300 A  
06.05.2002–07.05.2005 (Renouvellement)
- 02-16 / 101755  
Décovi SA, 2824 Vicques  
décolletage et reprise  
besoin urgent  
25 A  
08.04.2002–09.04.2005 (Renouvellement)

### **Permis de travail en piquet (Art. 14 et 15 OLT 1)**

- 02-74 / 102034  
Service nettoyage Tuyaux SNT SA, 1020 Renens  
actions de dépannage sur des conduites à effectuer en service d'urgence  
besoins spéciaux de consommation  
1 A  
28.04.2002–30.04.2005 (Nouveau permis)

### **Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)**

- 02-72 / 108409  
T-Systems DTS AG, 2000 Neuchâtel  
services informatique et communication  
besoins spéciaux de consommation  
4 A  
19.05.2002–26.10.2002 (Nouveau permis)

### **Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)**

- 02-19 / 102022  
PSINet Europe B.V., Amsterdam, La Chaux-de-Fonds Branch,  
2300 La Chaux-de-Fonds  
services informatiques et clients  
besoins spéciaux de consommation  
10 A  
13.01.2002–15.01.2005 (Renouvellement)

## **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 02-94 / 100723  
Swiss Dairy Food SA, 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
traitement thermique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
4 A  
09.06.2002–11.06.2005 (Renouvellement)
- 02-95 / 100723  
Swiss Dairy Food SA, 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
conditionnement  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
18 A  
09.06.2002–11.06.2005 (Renouvellement)
- 02-97 / 100723  
Swiss Dairy Food SA, 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
laboratoire  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
4 A  
09.06.2002–11.06.2005 (Renouvellement)
- 02-98 / 100723  
Swiss Dairy Food SA, 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
logistique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
8 A  
09.06.2002–11.06.2005 (Renouvellement)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 02-100 / 100723  
Swiss Dairy Food SA, 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
service entretien  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
5 A  
09.06.2002–11.06.2005 (Renouvellement)

(A = adultes, J= jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

30 juillet 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail

## Permis concernant la durée du travail octroyés

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.07.2002
Date	
Data	
Seite	4910-4913
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 515

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.